

jaquet qui a signé, et Marianne personne Rocard
qui a déclaré ne le savoir signer de ce bague.

François Joseph fils légitime d'Antoine Revol et de Claudine
pere age de vingt trois jours, est décédé le treize et a été
S. p. enterré le quatorze janvier mil sept cent quatre vingt et
quatre, en présence de Noël Genoud et de Joseph Clerc
qui a déclaré ne savoir signer de ce bague.

Vallée Cure

Etat de Bertrand fils mineur et légitime de Claude Bertrand
et de Jeanne Gondret du village de Montvernier, et
Françoise fille mineure et légitime de Maurice Guibet
et de Claudine Pernod de Celui de Rhemoz, après les
trois publications canoniques faites sans opposition ni
Connoissance d'empêchement et fermat de jure servandi,
ont reçu la bénédiction nuptiale le dia - neuf janvier
mil sept cent quatre vingt et quatre, en présence et du
consentement des Claude Bertrand pere de l'épouse, de
Maurice Guibet pere de l'épouse, de Maurice Fagot et
de Jean Fagot qui ont les parties contractantes, ont
déclaré ne savoir signer de ce bague. Vallée Cure.

Jacques fils légitime de George Bertrand et de Jeanne Bonnaud,
et Jeanne fille légitime de Jacques Travail et d'Antoinette
Gaillard du village de Fontaine, après les trois publications
canoniques faites sans opposition ni connoissance d'empêchement
et fermat de jure servandi, ont reçu la bénédiction
nuptiale le vingt janvier mil sept cent quatre vingt

Deux

et quatre, en presence et du consentement du George
Boulaud pere de l'épouse, du jaques Travail pere de l'épouse,
de Barthélémy Travail et de Joseph Boulaud qui tous avec
les parties contractantes, ont déclaré ne pouvoir signer de ce
mariage. *Brûlage* *de Curi*

S. B. Joseph Larbre, enfant d'hôpital de Lyon N° 9763, âgé
de quarante-sept jours, en nourrice chez François Brachet,
est décédé le vingt-deux et vingt-trois janvier, le vingt-trois -
janvier mil Sept cent quatre-vingt et quatre. En présence
du François Brachet et de Jean Grindel qui ont déclaré ne
pouvoir signer de ce mariage. *Brûlage* *de Curi*.

M. Laurent fils majeur et légitime de défunt Claude Jourdan et de Marie
Nicod de la paroisse d'Uzinen en Savoie et Claudine fille
légitime de Guérard Marmoz et de Claudine Riguet de Corbonod,
après les trois publications canoniques faites sans opposition ni
connaissance de l'empêchement dans leur paroisse respective et servatis
de jure claustratis ont reçu la bénédiction baptismale le quatre
fevrier mil Sept cent quatre-vingt et quatre en présence et du
consentement de Gabriel Marmoz pere de l'épouse de Marie
Nicod mère de l'épouse, de Clément Jourdan, de Maurice
Riguet qui avec les parties contractantes ont déclaré ne pouvoir
signer de ce mariage. *Déclara* *de Curi*

B. B. Joseph fils de Philibert Chavonard et de Louise Jouquerat
Jorlongnon est né le dix et vingt baptisé le sept fevrier mil Sept
cent quatre-vingt et quatre par Jean Jacques Girieu, curé

Transcription de l'acte de mariage de Jacques Bertrand avec Jeanne Travail

Paroisse de Corbonod, Baillage du Bugey.

Jacques, fils légitime de Georges Bertrand et de Jeanne Bounaz, et Jeanne, fille légitime de Jacques Travail et d'Antoinette Gaillard du village de Fontaine [hameau de la Commune de Corbonod], après les trois publications canoniques faites sans opposition ni connaissance d'empêchement et *servatis de jure servandis* [les obligations légales remplies] ont reçu la bénédiction nuptiale le vingt janvier mil-sept-cent-quatre-vingt-et-quatre, en présence du consentement dudit Georges Bertrand, père de l'époux, dudit Jacques Travail, père de l'épouse, de Barthélémy Travail et de Joseph Bertrand qui tous avec les parties contractantes ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.

Signé : Vauge, curé